# Informationen und Meinungen von Studenten = Informations et opinions d'étudiants

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **61 (1974)**

Heft 6: **Stadt und Region : Möglichkeiten und Probleme des Verkehrs = Ville et région : moyens et problèmes de transports**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-87760

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Informationen und Meinungen von Studenten Informations et opinions d'étudiants

*Avec ce numéro la revue* werk *ouvre une rubrique réservée aux étudiants des Ecoles d'architecture, des Ecoles techniques supérieures, des Ecoles d'arts et d'arts et métiers. Par cela la rédaction de* werk *veut donner la possibilité aux étudiants soit pour informer le lecteur de* werk *sur les questions actuelles concernant l'enseignement en général, soit pour exprimer librement leurs opinions au sujet de la crise de l'urbain qui, il ne faut pas le cacher, influence indirectement aussi l'enseignement dans le cas spécifique des institutions qu'ils fréquentent. Le contenu des articles qui paraîtront dans cette rubrique n'engagera que la responsabilité des auteurs et non celle de la revue* werk.

*Le texte que nous publions ci-après a été formulé par le groupe d'étudiants de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève (EAUG) ayant fréquenté une Ecole technique supérieure (ETS) avant d'entrer à l'EAUG. Il est connu que depuis des années déjà ces étudiants ne peuvent poursuivre leurs études au niveau supérieur, qu'à condition de réussir des examens de culture générale. Cette clause d'immatriculation est toujours valable aussi pour les autres Ecoles d'architecture de Suisse.*

*A l'EAUG la «question des techniciens» a fait l'objet, dès 1971, d'une contestation de la part du groupe des étudiants concernés par ces dispositions. Ceux-ci ont refusé par trois fois consécutives d'obtempérer aux exigences de l'Université, en demandant «la suppression de tout barrage entre les Ecoles techniques et l'Université». Dans le document élaboré par eux ils essayent de présenter «la question des techniciens» sur la base d'une analyse du contexte de la pratique et de l'enseignement de l'architecture.*

*Nous pensons que cette publication pourrait intéresser non seulement les étudiants des Ecoles techniques et des Ecoles d'architecture, mais même toutes personnes qui pratiquent une activité professionnelle libre ou dépendante dans le domaine de la construction en général.* Réd.

## La question des techniciens à l'EAUG

La «question des techniciens» est relative aux clauses d'immatriculation, à l'Université de Genève, des diplômés d'une école technique. Depuis quelque quinze ans, ceux-ci ne peuvent poursuivre leurs études au niveau supérieur, qu'à condition de réussir des examens de «culture générale». Or, dès 1971, les étudiants de l'EAUG concernés par ces dispositions ont refusé par trois fois consécutives d'obtempérer aux exigences de l'Université, en évoquant notamment le dérisoire des examens et des cours les y préparant. Cette contestation suscita la mise sur pied d'une commission dont les conclusions entraînèrent une modification de la forme des examens, sans que leur principe soit remis en question. Aussi les techniciens confirmèrent leur refus et s'engagèrent dans une «négociation» sans fond avec l'Université, qui prit fin avec le décès du recteur Rouiller, sans qu'aucune solution n'ait été avancée.

C'est ainsi que depuis bientôt un an, le rectorat et la direction de l'Ecole observent un mutisme complet sur le problème qui, de ce fait, n'a plus évolué. Il nous paraît donc important de relancer le débat et de faire échec à la tactique de l'Institution, qui consiste à «laisser aller» et à perpétuer la situation indéfinie des étudiants techniciens, jusqu'à ce que ceux-ci, arrivés au terme de leurs études, se retrouvent sans diplôme hors de l'Ecole et isolés des volées suivantes. Nous avons réuni ici les principales données de la question, telle qu'elle nous apparaît dans le contexte de la pratique et de l'enseignement de l'architecture et dans son développement historique.

Dans le cas spécifique de l'Ecole, la manière dont l'Université, les Ecoles Techniques et Polytechniques entendent résoudre le problème dénote bien la volonté de maintenir la division technique et sociale du travail fonctionnel au mode de production actuel de l'architecture.

### Le contexte de la question

Dans sa phase initiale, le capitalisme naissant, en confrontation avec les modes anciens de production, artisanal, agricole, mercantile, etc., acquiert peu à peu sur ceux-ci une prééminence tout d'abord formelle. C'est la période offensive où le capital impose ses valeurs et son idéologie; la production dicte ses rapports sociaux. A tous les niveaux, la formation professionnelle différencie exploités et organisateurs de l'exploitation. Parmi ces derniers, l'intellectuel a pour tâche la promotion des valeurs bourgeoises. L'indépendance de l'Université a pour limite le rôle qu'on lui attribue: elle est le sanctuaire de la culture bourgeoise et le principal organe de sa diffusion. La qualification est le but premier de toute formation, qu'il s'agisse de l'ouvrier professionnel ou du savant encyclopédique.

Le capital réorganise la production de manière à rendre l'objet produit relativement autonome du procès de travail. C'est l'ère de la technologie, qui redéfinit la formation professionnelle comme la capacité de décomposer et d'analyser les processus techniques, de rationaliser, de programmer, etc. Libérée de sa tâche de reproduction des rapports sociaux, la formation est essentiellement tournée vers la promotion de l'adaptabilité. C'est l'époque du travailleur déqualifié et spécialisé, celle où le technocrate remplace le savant encyclopédique, où l'architecte idéologue se fait le médiateur du consensus social en se reconvertissant à la nouvelle culture technologique. Le grand capital réaménage le territoire d'une façon fonctionnelle au cycle de la marchandise, et il peut le faire au prix même d'un massacre systématique des espaces que la bourgeoisie avait élevés à la gloire de sa puissance montante, et dont la valeur emblématique est devenue secondaire, sinon périmée.

La planification de l'Etat a, jusqu'ici, réussi à ménager, en même temps que les intérêts de l'industrie, ceux de la propriété foncière; mais cette contradiction est l'une des sources de la «crise» du bâtiment. En effet, arrêtés conjoncturels d'une part, et mandats ou «encouragements» de l'Etat d'autre part, font de l'industrie du bâtiment un secteur travaillant à la demande, rendant ainsi impossible les investissements à long terme indispensables à son industrialisation. En outre, la petite propriété foncière est un obstacle à sa concentration, car elle l'oblige à produire d'une manière ponctuelle et en des opérations forcément restreintes.

Le bâtiment reproduit donc sa structure archaïque, mais il recherche, dans la rationalisation et la standardisation, un *ersatz* de l'industrialisation qui lui permet de pénétrer la zone des profits industriels élevés. Cependant, cette rationalisation est avant tout celle de son retard technologique et son but n'est pas l'abaissement de la valeur de son produit mais l'optimalisation de la plus-value.

C'est dans ce contexte que les attributions des producteurs indirects de l'architecture sont redéfinies. L'architecte «maître d'œuvre» est réformé pour inutilité, car la production et la diffusion des valeurs passent au second plan et peuvent être assumées par le capital lui-même. Les professionnels de l'architecture deviennent ceux qui appliquent les normes selon la trame des organismes para-étatiques. De l'état «d'indépendants» que caractérisait la profession libérale, ils deviennent employés au service d'une entreprise générale ou de l'Etat.

Les transformations de la pratique professionnelle, uniforme et normalisée, nécessitent une division technique du travail d'où découlent la réorganisation de la formation et un renforcement de son lien avec la profession. Ceci apparaît:

a) Dans la sélection interne à chaque type de formation, où la multiplication des échelons intermédiaires est l'exploitation rationnelle, selon les critères du capital, des capacités intellectuelles et manuelles de chacun; on ne gaspille pas la force de travail mais on en garantit mieux l'utilisation dans l'adaptation. Dans les bureaux, la distribution des postes de travail hiérarchisés s'opère sur cette différenciation des capacités.

b) Dans la spécialisation des différents enseignements. Les types de formation se différencient de moins en moins par des degrés de savoir professionnel – du détail de construction à l'ensemble d'une opération – et si, précédemment, les titres scolaires et universitaires correspondaient à une situation hiérarchique liée aux étendues diverses de savoirs, la redéfinition des écoles organisées comme autant d'étapes terminales est une mise en pratique de la division technique du travail, orchestrée par les instances fédérales centralisées, selon les normes nouvelles de la production définie par le capital. Si auparavant l'enseignement en continuité faisait correspondre à la fin d'une école le début d'une autre, permettant, sans entrave, au dessinateur d'entrer au technicum, au technicien d'entrer à l'Université, actuellement tous les barrages sont mis en place pour interdire de tels passages: dissuasion, âge, moyens matériels, examens, etc.

c) Dans les contenus des enseignements, la disparition de l'enseignement professionnel, rendu caduc par les nouvelles exigences de la production, son remplacement par des notions généralistes (culture générale) et l'importance croissante de la méthode aux dépens du contenu, visent à soumettre les futurs travailleurs aux normes de la production. Divisant et spécialisant, les enseignements introduisent à tous les niveaux des cours de culture générale qui garantissent la malléabilité et la mobilité nécessaires à l'organisation professionnelle actuelle (formation permanente, recyclage, etc.).

Les formations ainsi conçues sont une déqualification: le travail ne se réalise plus dans son produit, mais dans sa capacité d'adaptation au procès de production. Leur but est d'assurer une sélection et de fournir à chaque niveau de sortie des diplômes capables de répondre immédiatement aux exigences de la pratique. Les examens imposés aux techniciens pour

leur immatriculation à l'Université procèdent directement de cette réorganisation de la formation professionnelle.

Dissuadant les titulaires d'un diplôme technique d'entreprendre des études universitaires, ils sont l'un des barrages qui visent à interdire tout passage d'une catégorie professionnelle à une autre: au moment où l'architecture a un rôle immédiat dans l'ensemble de la production sociale, il devient aberrant, selon la logique du capital, qu'un technicien n'entre pas immédiatement dans le cycle de la production, alors que sa formation a été conçue pour qu'il soit un instrument utilisable dès son diplôme acquis. En effet, le pragmatisme étant le principe premier de toute formation, celle du technicien n'est plus une étape menant à une connaissance globale de la profession, mais l'acquisition d'un quantum de savoir défini par la fonction précise qu'il doit occuper dans le procès de production.

La division technique du travail implique qu'un technicien recevant une formation d'architecte soit un outil à double emploi, dont seule l'une des fonctions est utilisable, l'autre devenant superflue. La formation correspondant à cette dernière est alors considérée, d'un point de vue productif, comme une perte. D'autre part, la division technique du travail est la garantie de la soumission des travailleurs aux plans du capital; elle est un obstacle à toute compréhension globale de la production et, de là, à une attitude critique qui pourrait remettre en question les termes de celle-ci.

L'Université tente de justifier ces examens par des arguments spécieux qui ne résistent pas à une analyse, même sommaire; elle allègue le retard culturel provoqué par la spécialisation extrême de la formation technique et «propose», afin d'y pallier, un rattrapage par des cours de culture générale, simplement ridicules de par la disproportion entre l'énoncé de leur fonction et la réalité de leur contenu.

Car une culture authentique ne peut en aucun cas être acquise par quelques cours de français, d'histoire et de géographie, qu'ils soient dispensés scolairement par le collège ou sous la forme de séminaires à l'Université. Sa persévérance est une manifestation de sa soumission aux groupes de pression qui s'expriment à travers les partis politiques et les associations patronales: la dévotion de l'Université aux exigences de production est absolue.

**Le refus des techniciens de se soumettre aux formalités mises en place par l'Université est un refus du principe même du barrage, non pas en tant qu'instrument de division ou de sélection sociale, car être à l'Université aujourd'hui ne saurait être une promotion sociale, mais parce que ce barrage est un instrument de la division du travail et de la conscience, qui parfait la domination du capital et l'asservissement des travailleurs à ses desseins.**

## La division du travail en architecture

Tout changement des rapports de production dans un secteur déterminé (dans le cas qui nous intéresse, l'industrie du bâtiment) entraîne des transformations dans la formation des travailleurs de ce secteur. Une brève confrontation entre la situation des années 50 et celle des années 70 du milieu professionnel fait apparaître immédiatement plusieurs transformations ou plusieurs processus: disparition progressive des petits bureaux d'architectes employant peu de salariés au profit de grandes agences, apparition d'entreprises générales contrôlant toutes les phases de production du bâtiment, dont celle dévolue traditionnellement aux bureaux d'architectes, rôle croissant de l'Etat dans l'aménagement du territoire et la production du bâtiment, provoquant ainsi l'emploi toujours plus massif de fonctionnaires dans ces secteurs, etc., etc.

Relevons tout d'abord une hiérarchie se structurant selon trois niveaux correspondant à trois niveaux de formation:

- le dessinateur, issu d'une école professionnelle (apprentissage);
- le technicien, issu du technicum;
- l'architecte, issu de l'Université ou du polytechnicum.

Mais il serait faux d'établir cette hiérarchie uniquement en fonction du titre que donne la formation. Le dessinateur, pour autant qu'il fasse preuve de persévérance et d'intérêt pour son travail, voit se réaliser la consécration de ses efforts dans la possibilité, après une dizaine d'années de pratique, d'ouvrir son propre bureau en s'inscrivant au registre des architectes. Il en est ainsi de bien des architectes établis aujourd'hui à leur propre compte. Evidemment, ce processus «ascensionnel» se produit également chez les techniciens, dans un laps de temps plus court.

Si le titre est une chose, le rôle réel dans la production du bâtiment en est une autre. Ainsi, un décalage s'opère généralement dans le temps entre les fonctions correspondant au titre et les fonctions réelles dans le bureau d'architecte: il n'est pas rare de voir un dessinateur s'occuper progressivement des plans d'exécution, du projet, de l'avant-projet, des soumissions, etc., rôles que son titre ne lui assigne pas de plein droit.

Un moyen, qui a sa répercussion immédiate sur la formation, est celui de la division du travail, division qui permet non seulement un accroissement de la rentabilité, mais aussi un contrôle des salariés suffisamment efficace pour répondre au nombre croissant de ces derniers. La simple énumération des titres professionnels en vigueur ou en projet en 1974 est ici révélatrice:

- dessinateur A
- dessinateur B } en projet
- dessinateur C
- cadre technique
- agent technique ou technicien
- architecte technique
- bachelier technique (en projet)
- architecte-technicien au «niveau européen» (en projet)
- architecte, prestations A à I
- architecte, prestations XYZ

**Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat (EPIA)**

La différenciation des dessinateurs en trois classes n'est aujourd'hui qu'à l'état de projet (projet patronal d'octobre 1969)

Dessinateur A: titre que donnerait une école «Supérieure d'apprentissage» (CFC et bac technique);

Dessinateur B: titre que donneraient des études normales en quatre ans (CFC);

Dessinateur C: titre que donnerait un apprentissage accéléré en deux ans (attestation de formation pratique).

Si une telle différenciation n'est pas (encore) appliquée, la réalité montre que l'on n'en est pas très loin. En effet, l'EPIA administre des cours supplémentaires aux élèves ayant obtenu en première année 5 de moyenne générale, afin de leur donner une meilleure formation et la possibilité de poursuivre sans heurt leurs études au technicum. Le temps imparti aux cours supplémentaires doit être pris sur celui du travail au bureau. Ainsi s'opère dans les faits une division non seulement à partir de l'EPIA mais aussi à partir de la bonne volonté du patron, libre de refuser à l'apprenti le temps nécessaire aux cours.

**Ecole technique supérieure (ETS)**

Les études contrôlées par le technicum sont aujourd'hui si nombreuses et si variées qu'il est nécessaire d'en dresser la liste:

*A. Cours industriels du soir*

1. Cours élémentaires «destinés aux personnes n'ayant pas une formation générale complète».
2. Cours généraux de perfectionnement «pour personnes ayant une préparation suffisante».

Ces deux cours n'exigent pas de certificat ou de diplôme préalable et donnent à l'étudiant un «certificat technique».

3. Cours supérieurs, introduits en 1960, destinés à la formation des cadres, en deux trimestres, avec examens d'entrée et délivrant un «diplôme de cadre».
4. Cours de préparation à la maîtrise fédérale, d'une durée de deux ans. Conditions d'entrée: être titulaire d'un CFC d'un CAP (dans les deux cas: cours de comptabilité supplémentaire).
5. Cours de préparation au diplôme de technicien ou agent technique, d'une durée de trois ans.
6. Cours de préparation d'entrée à l'ETS en une ou deux phases, selon le degré de connaissances.

Les conditions d'admission pour ces deux derniers cours sont identiques à celle du cours 4.

*B. Le technicum du soir*

D'une durée de cinq ans, il délivre un diplôme d'ingénieur-technicien. Conditions d'admission: CFC et cours de préparation ou niveau 9ème année cycle d'orientation ou certificat secondaire, etc.

*C. Le technicum du jour*

Les transformations ou projets le concernant sont tout particulièrement remarquables. Depuis 1971, une différenciation en deux types d'études est en vigueur: les études «rapides» et les études «lentes».

1. Les études «rapides», d'une durée de quatre ans (durée des études normales au technicum jusqu'en 1971). Les conditions d'admission (idem qu'au technicum du soir) ont été rendues plus difficiles: il est nécessaire d'obtenir un minimum en mathématique au cycle d'orientation.
2. Les études «lentes», en cinq ans, délivrent le même diplôme, mais les deux premières années du technicum «rapide» sont diluées sur trois ans «pour assurer un passage en douceur entre le degré secondaire inférieur et l'ETS». Ces trois années sont destinées, outre à ceux qui n'ont pas obtenu le minimum en mathématique, à ceux auxquels «on» déconseille le technicum «rapide» (le «on» désigne les professeurs, les parents, etc.).

*D. Projet de super-technicum au niveau européen*

Le projet émane de l'ETS de Genève, mais est appuyé par l'OFIAMT, la commission fédérale des ETS, les écoles polytechniques fédérales et les associations professionnelles (SIS, UTS, etc.). Le projet instaure une division des études en deux étapes de trois ans, la première étant sanctionnée par un «bac technique». «Une place plus grande sera réservée à la pratique intégrée et aux disciplines de culture générale.» Le diplôme délivré est toujours celui d'ingénieur-technicien mais revalorisé à sa «juste valeur», c'est-à-dire dans la «catégorie Ab du Registre de la Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs». Les titulaires d'un tel diplôme pourront bénéficier de conditions spéciales dans les Ecoles polytechniques fédérales et n'y suivre que deux ans de cours pour recevoir un titre équivalent (!) à celui d'ingénieur et d'architecte.

Ces transformations au niveau du technicum apparaissent très clairement: si le «super-technicum» n'est qu'à l'état de projet, comme la division en trois classes de dessinateurs, les mesures qui permettent de le faire «passer» en douceur sont déjà en place: le renforcement du barrage entre le cycle d'orientation ou l'apprentissage et le technicum ne se réalise plus par élimination, mais par un temps supplémentaire d'études. Le pas vers les six ans d'études est ainsi, déjà, à moitié franchi. L'avantage pour le patronat de ce nouveau type

*Suite à la page 747*

de barrage réside dans le fait qu'il fonctionne non seulement vis-à-vis des apprentis, que des études plus longues découragent d'entrer au technicum, mais aussi vis-à-vis des techniciens qui, après six ans d'études, regardent à deux fois avant de se lancer dans des études universitaires. Le cas de «l'agent technique» et plus encore celui de «bachelier technique» permet de mettre sur le marché une main-d'œuvre à bon marché et adaptable à n'importe quelle situation le plus rapidement possible (cas des agents techniques devenant représentants d'industries).

**Université (EAUG) et polytechnicum**

Alors que les écoles de degré universitaire étaient censées donner toutes le même titre: celui d'architecte ayant le droit d'exercer librement la profession, le nouveau statut de l'EAUG (1971) montre qu'il n'en est plus rien. Spécialisation, tel fut le prix de la survie de l'EAUG.

Le marchandage pour le maintien de l'Ecole entre l'Université, le patronat et les instances politiques d'Etat aboutit à une distinction dans le contenu de l'enseignement (et à son objectif) entre l'EAUG et les écoles polytechniques. Cette distinction permet à l'EAUG de justifier sa présence: «La société a besoin d'architectes responsables des conséquences du domaine bâti et de l'organisation des villes.» Il ne reste alors plus qu'à définir les prestations d'un tel architecte. Si les prestations de l'architecte polytechnicien sont cataloguées par les différentes phases de production, par les lettres de A à I (de l'avant-projet au chantier), celles de l'architecte universitaire le sont par de nouvelles lettres, XYZ, en tant que «collaboration à l'établissement du programme général». Que devient dès lors le rôle réel d'un tel architecte? Un passage du compte rendu de la commission chargée d'établir le nouveau statut de l'EAUG le laisse entrevoir: «Or, on a constaté, dans la pratique, que les architectes qui savent intervenir dans les préalables XYZ ont un poids considérable dans les discussions avec les promoteurs, collectivités publiques ou privées. Connaissant le langage de ces derniers, ils sont, plus que d'autres, aptes à soutenir la discussion et convaincre le maître de l'ouvrage, dans l'intérêt bien compris de la collectivité. Ce rôle aujourd'hui essentiel de l'architecte est d'ailleurs apparu avec beaucoup de clarté aux journées de Crans, organisées par l'Interrassar, les 2 et 3 juillet 1972».

La victoire du grand patronat apparaît alors plus clairement: la récupération des «architectes critiques» de l'EAUG va lui donner un moyen de résoudre la contradiction fondamentale entre la rente foncière et la planification du territoire, nécessaire au grand capital (par exemple Göhner dans la région de Zurich...). La réorganisation des registres proposée par la SIA conclut ce tour d'horizon de la formation professionnelle. Au mois de mars 1973, la SIA propose une réorganisation des registres professionnels afin de mettre fin à l'imbroglio actuel et, aussi, de trouver un système de valeur unitaire, seul compétent pour délimiter l'exercice de la profession, et de «faire une distinction entre les désignations professionnelles et les titres conférés par les écoles».

Le patronat ne se satisfait pas des diverses mesures de sélection dans les écoles, il désire superviser ce contrôle et institue, pour ce faire, une période d'essai selon ses propres conditions. Il vise en tout premier lieu l'architecte universitaire, libre, jusqu'à ce jour, d'exercer la profession dès la fin de ses études à titre indépendant. Trois ans de soumission à la volonté patronale seront dès lors nécessaires pour l'inscription au registre alors que le temps de contrôle concernant le technicien et le dessinateur, respectivement de 5 à 10 ans, reste inchangé. Mieux: le technicien, une fois inscrit au registre, sera un architecte de catégorie B, mais libre d'exercer la profession à titre d'indépendant. Ce projet doit être rapproché de celui du technicum au «niveau européen»; les deux propositions émanant des milieux patronaux tentent de renforcer considérablement la figure du technicien et, lui permettant de pratiquer seul, visent même à le substituer à la figure traditionnelle de l'architecte. Le technicum, assurant une formation totalement fonctionnelle aux besoins des entreprises, voit, par ce fait même, son rôle se renforcer alors que, par le fait de la crise de leur enseignement, l'Université et même le polytechnicum piétinent.

Dans ce contexte, le barrage imposé aux techniciens désirant poursuivre leurs études à l'Université n'est que le maillon d'un système conséquent qui vise l'emploi immédiat du travailleur à chaque niveau de formation. Toute étude supplémentaire est une perte pour le capital qui investit dans chaque école les forces nécessaires à sa reproduction...

## La situation des techniciens à l'Université

Nous n'insisterons pas sur le rapport évident entre l'origine sociale des individus et le niveau de scolarisation. Pour les groupes sociaux «inférieurs» et «moyens» (ouvriers, employés, etc....) les contraintes matérielles (exigences d'un apport financier immédiat...), les contraintes culturelles (niveau de scolarisation des parents, structures de pensée...) permettent difficilement la poursuite des études au-delà du niveau secondaire (technicum, école de commerce...).

**Il est donc nécessaire de considérer les différences d'attitudes et de motivations des individus lors de leur choix d'études universitaires.**

– Pour le technicien, le choix est consciemment motivé: il est effectué soit après une pratique professionnelle qui permet une prise de conscience du rôle et des problèmes de la réalité professionnelle, soit à la suite de la découverte de nouveaux intérêts d'ordre théorique. Les motivations ne sont donc pas une simple acquisition de connaissances directement nécessaire à la pratique professionnelle, l'outillage nécessaire pour cette pratique étant déjà acquis (dessin, statique, construction, technique, etc....).

– Pour les collégiens on ne peut parler de choix entre la continuation des études ou l'arrêt, du fait que le passage du collège à l'université est inéluctable, la profession étant acquise après les études universitaires seulement.

Nous sommes donc en présence de deux attitudes qualitativement différentes qu'il serait faux de prétendre pouvoir niveler à travers une acquisition quantitative de connaissances données par des cours de «culture générale». Les techniciens qui entrent dans une école d'architecture telle que l'EPF-Z ou l'EPF-L développent en général des connaissances de l'architecture qui sont en relation de fonctionnalité directe avec la profession telle qu'elle existe aujourd'hui. Au contraire, les techniciens qui entrent à l'EAUG ont en général le désir d'élargir la problématique architecturale, les structures de l'EAUG permettant aux étudiants le développement de recherche selon leurs intérêts et leurs préoccupations.

## La situation à l'EAUG

L'enseignement et l'appréhension de l'architecture dans l'ancien système d'étude (académisme) étaient basés sur le principe que la culture de l'architecte doit résulter d'une accumulation de notions encyclopédiques mélangées avec un ensemble d'expériences de projetation autonomes. L'enseignement même de la composition architecturale était, dans le développement logique des études, non une synthèse ou un produit, mais une partie d'une série de découpage de la connaissance architecturale, résolue en soi.

Le Mouvement moderne, dans sa recherche d'un rapport dialectique architecture–société, a, d'une part, réussi à éliminer (en partie) l'hérédité de l'académisme, il a, d'autre part, échoué dans son but de transformation sociale. Sa proposition de réforme de l'enseignement de l'architecture est aujourd'hui assumée par la recherche architecturale, qui n'est pas à confondre avec la didactique mais qui en est sa protagoniste. L'exigence d'une formation de base est éliminée par la définition même de recherche.

Donc, la raison pour laquelle les étudiants de l'EAUG ont commencé à affirmer la volonté de ce changement n'est pas dérivée seulement d'eux-mêmes, mais aussi du fait qu'ils se trouvent dans une école dont les structures didactiques ont rendu la contradiction plus évidente. En plus, à l'EAUG, des dispositions ont été déjà prises pour résoudre le problème de la différente provenance des étudiants entrant dans l'école (phase préliminaire). Il faut aussi remarquer, en ce qui concerne les techniciens, qu'il existe, dans la plupart des cas, une continuité entre le technicum et l'université (technique d'architecture–école d'architecture) ce qui leur permet une base technique acquise.

## Revendication

Depuis bientôt un an, le Rectorat de l'Université et la direction de l'Ecole d'architecture observent un mutisme complet sur le problème des techniciens qui entrent à l'Université.

L'expérience a montré aux techniciens que toute proposition de leur part, pour permettre à la discussion de s'engager, loin de provoquer une discussion de fond sur le problème, n'aboutit qu'à une transformation de la forme du barrage. Les techniciens ne peuvent plus admettre que le problème soit ainsi escamoté et que l'Université considère comme suffisante l'introduction de libéralités dans les modalités de passage entre le technicum et l'Université. Ils ne peuvent plus admettre que l'Université se borne à nommer une commission qui ne peut ni ne veut débattre de leur revendication et dont le seul rôle est de faire croire qu'elle en a un.

**Ils réitèrent alors, une fois de plus, leur revendication et demandent la reconnaissance d'une équivalence entre le diplôme délivré par les écoles techniques supérieures et la maturité, soit la suppression de tout barrage entre les écoles techniques et l'Université.**

*Les étudiants techniciens de l'EAUG* ■